

/M.A/

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B. P. 790 KIGALI

409
11/89

15 NOV. 1989

Paiement par Comptable
No 0294 autorisé
Kigali, le 17 NOV. 1989
Le Directeur du Trésor

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA
K I G A L I.

Il y a lieu de payer à Monsieur MPOSHI Onokoko
Agent S/contrat Service de Cabinet la somme de SIX CENT VINGT **SIX**
FRANCS RWANDAIS (625 FRW) Conformément à l'Arrêté Ministériel N° 09/06
du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la
Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à
l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant l'ordre de
mission en annexe.

8

17/11/89

Kigali, le 8/11/1989

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE.

Gestionnaire des Crédits
Clémence MUKESHIMANA

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.8.9... du 23.12
Inscrit sous poste ... du 13/11/89

Kigali, le 13/11/89
Le gestionnaire des crédits

pour acquit
Moshi
Moshi

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 NOV. 1989

Comptable No 05814/05/d/002/89

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE CHARGÉ DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES

B. P. 790 KIGALI

Paiement par Compt.
No. 0024 autorisé
Kigali, le 7 NOV. 1989
Le Directeur du Trésor

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA
K I G A L I.

Il y a lieu de payer à Monsieur MPOSHI Onokoko Agent S/contrat Service de Cabinet la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW) Conformément à l'Arrêté Ministériel N° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 8/11/1989

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE.

pour acquit
M. P. M. P.
M. P. M. P.

Gestionnaire des Crédits

[Signature]
Clémence NUKESHIMANA

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du A. 89... 03... 07... B. 12

Inscrit sous poste ... 81... du A3/11/89

Kigali, le ... 13/11/89

La gestionnaire des crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 NOV. 1989

visa notifié Analyse
Annuaire No 05814/05/a/002/81

M.A

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES

B. P. 790 KIGALI

Paiement par Comptable
No autorisé
Kigali, le 17 NOV. 1989
Le Directeur du Trésor

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA
K I G A L I.

Il y a lieu de payer à Monsieur MPOSHI Onokoko Agent S/contrat Service de Cabinet la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS(625 FRW) Conformément à l'Arrêté Ministériel N° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 8/11/1989

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHANAJE.

Gestionnaire des Crédits
[Signature]
Clémentine MUKESHIMANA

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 1.8.9... 03... 07... 03... 12
Inscrit sur poste ... 2.1... du ... 43/44189

Kigali, le ... 13/11/1989
Le Gestionnaire des crédits

dans ce quit
Moshi
Moshi

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 NOV. 1989

Muzi
Muzi

Consulaire N205814/05/a/002/81

REPUBLIKA Y'U RWANDA
 MINISTERI Y'UBUFATANYE BWA
 GUVERNEMA N'IZINDI NZEGO
 Z'UBUTEGETSI
B.P. 790 KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE CHARGE DES
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P.790 KIGALI

Uru rwandiko rw'ubutumwa ni narwo rw'inzira
 Le présent ordre de mission sert en même temps
 de feuille de route.

Aho uruhawe akora
 Service

: *C. Abiwe*.....

Urwandiko rw'ubutumwa N°

Ordre de mission

625

Ruhawe Bwana, Madamu, Madamazela

: *Mpishi Onokoko*.....

Délivré à Monsieur, Mme, Mlle

Intera n'Umulimo

: *She*.....

Grade et fonction

Impamvu y'ubutumwa

: *Service*.....

Objet de la mission

Igihe ubutumwa buzamara

: *une semaine*.....

Durée de la Mission

Uburyo bwo kugerayo

: *A. 4940*.....

Mode de déplacement

Igihe aviliye i Kigali

: *7.11.89*.....

Départ de Kigali

Igihe azagarukira i Kigali

: *7.11.89*.....

Retour à Kigali

Ibyihaliye byakongerwaho

: *Conduire Famille N. A. S. H. M. A. J. E
 à l'enterrement à Kabyayi*

Mentions spéciales éventuelles

Rutangiwe i Kigali, kuwa

Délivré à Kigali le : *7.11.89*.....

Ministri ushinze Ubufatanye bwa Guvernema
 n'Izindi Nzego z'ubutegetsi.

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles.

Icyemezo cy'abategetsi b'aho ubutumwa bwashohojwe

Visa de l'autorité de l'endroit où la mission est effectuée

Yahageze kuwa

Ahaguruka kuwa

Arrivée le *7/11/89*.....

Départ le *7/11/89*.....

Yagaze

Kuwa

Arrivée à :

Le :

Ibikwiye kuba byakongerwaho

Observations éventuelles

.....

